

Direction des produits.—La Direction s'occupe principalement de stimuler le commerce extérieur. Elle transmet à l'industrie et au commerce, avec lesquels elle maintient des relations continues, des renseignements sur les débouchés qu'ont découverts les fonctionnaires du ministère au pays et à l'étranger.

La Direction emploie des spécialistes des denrées groupés en six divisions: génie et outillage, minéraux et métaux, produits forestiers, produits chimiques, marchandises de consommation, et transport et commerce. Les spécialistes rattachés à ces divisions s'occupent chacun d'un groupe particulier de produits; génie et matériel technique; appareils électriques et électroniques; matériel de transport; fer et métaux non ferreux; bois, pâte et papier; produits chimiques et dérivés du pétrole, cuir et caoutchouc, et une foule de produits de consommation. L'agent des produits visite les usines, prend part aux conférences des associations professionnelles, dirige des études et des enquêtes économiques et aide à organiser à l'étranger l'exposition des produits canadiens aux fins de les faire connaître sur les marchés de l'extérieur. Les spécialistes des denrées renseignent les délégués commerciaux sur les fluctuations de l'approvisionnement et sur les produits exportables, et transmettent aux fabricants et aux exportateurs canadiens les renseignements économiques reçus des délégués commerciaux.

La Direction est chargée d'appliquer la loi sur les permis d'exportation et d'importation et de contrôler les exportations afin d'assurer, en particulier, l'observation des engagements internationaux du Canada en ce qui regarde les matières stratégiques. Des représentants de la Direction assistent aux discussions relatives aux denrées d'importance internationale comme l'étain, le caoutchouc, le coton, le plomb et le zinc lorsque les principaux fournisseurs et consommateurs de la denrée en question se réunissent pour décider d'un plan de vente ordonnée et de la stabilisation des prix sur les principaux marchés mondiaux. La Direction constitue aussi un centre d'information commercial où sont dépouillés et distribués les renseignements commerciaux indispensables à la bonne marche des autres directions du ministère.

Direction de l'assistance économique et technique.—La Direction est chargée d'administrer les programmes d'aide à l'étranger, qui comprennent la participation du Canada au Plan de Colombo en vue d'un développement économique en commun du sud et du sud-est de l'Asie; le programme d'aide aux Antilles; et le programme d'aide technique au Commonwealth, qui vise les États africains indépendants au sein du Commonwealth et d'autres pays du Commonwealth qui n'adhèrent pas au Plan de Colombo. Ces programmes ont pour but d'aider les peuples des pays moins développés à relever leur niveau de vie et leur productivité. L'assistance financière et l'assistance technique sont les deux formes que revêt cette aide. Dans le premier cas, des allocations en marchandises et services sont accordées aux pays des différentes régions sur une base bilatérale. Dans le second, le Canada reçoit des pays moins développés des étudiants qui viennent étudier dans diverses disciplines et il envoie des spécialistes canadiens à l'étranger pour fins de consultation et d'enseignement. Les fonds destinés à financer les divers programmes d'aide sont votés par le parlement chaque année.

La Direction collabore avec les Nations Unies et ses organismes spécialisés, ainsi qu'avec l'*International Co-operation Administration* des États-Unis et autres organismes internationaux, pour recruter des spécialistes et voir à la formation des stagiaires envoyés au Canada sous leurs auspices.

Le travail de la Direction consiste aussi à collaborer avec un comité établi, de concert avec la *Canadian Universities Foundation*, pour administrer le programme de bourses du Commonwealth au Canada. La Direction s'occupe des mesures d'ordre financier et administratif visant l'inscription aux universités canadiennes des candidats choisis par le comité.

Direction des études énergétiques.—Les fonctions de cette direction étaient de surveiller les ressources énergétiques du Canada, d'étudier certains problèmes et de formuler des avis. Parmi les questions à l'étude, il y avait celle des répercussions exercées sur l'industrie pétrolière du Canada par les changements apportés aux restrictions à l'importa-